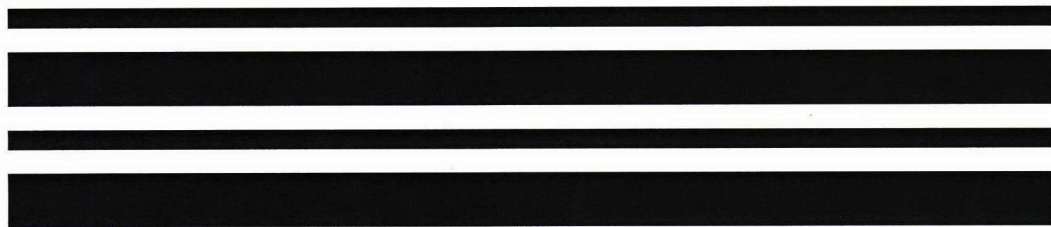


SEPARATEUR DE DOSSIER



Site de numérisation : Montrouge

Référence Courrier : **COARR-ASN-2020-106912**

Date de réception : 26/10/2020

Destinataire : Agent ou Entité	Action	Avec papier	Sans papier	Destinataire : Agent ou Entité	Action	Avec papier	Sans papier	Destinataire : Agent ou Entité	Action	Avec papier	Sans papier	Destinataire : Agent ou Entité	Action	Avec papier	Sans papier
1. PRESIDENT				12. DAJ				23. BDX							
2. COMMISSAI				13. DCN				24. CAE							
3. CABCOLLEG				14. DEP				25. CHA							
4. DG				15. DTS				26. DJN							
5. DGAFFGEN				16. DRC	A			27. LIL							
6. DGALUDDNP				17. DIS				28. LYO			C				
7. DGAREACT				18. DEU				29. MRS							
8. INSPCHEF				19. MSC				30. NAN							
9. CABCOMEX				20. DRI				31. OLS							
10. CMX				21. DIN				32. PRS							
11. SGE				22. MEA				33. STR							

1 - Lettre
recommandée
2 - Paquet
recommandé

3 - L. recommandée
A/R
4 - P. recommandé
A/R

5 - L. suivie
6 - Paquet

7 -
L. valeur déclarée
8 -
P. valeur déclarée

9 -
Chronopost
10 - Email

11 -
Fax
12 - R
inform

13 - Porteur spécial
14 - Télégramme

15 - Autre

1 - CD

2 - Relevé
Sur Bande

3 - Plan

4 - USB

5 -
Brochure

6 -
Objet

Aucune
numérisation

ou Partielle



orano

Orano Cycle
Etablissement Tricastin
Direction 3SE-PP
Site du Tricastin
BP 16
26701 Pierrelatte Cedex - France
Tél. : +33 (0)4 75 50 40 00
Fax : +33 (0)4 75 50 42 06
Siret : 305 207 169 00551

Orano Cycle Siège Social
125, Avenue de Paris
92320 Châtillon
S.A. capital de 305 208 789,50 €
305 207 169 RCS NANTERRE
N° TVA : FR 10 305 207 169
SIRET 305 207 169 00601
NAF 2013 A

www.orano.group

N/Réf : TRICASTIN-20-108934-D3SE-PP/SEP

Monsieur le Président de l'ASN

A l'attention du Directeur de l'ASN/DRC

Autorité de sûreté Nucléaire (ASN)

15 rue Louis Lejeune
92 541 MONTROUGE cedex

Réf : [1] Lettre Orano TRICASTIN-19-020007-D3SE-PP du 13 décembre 2019
[2] Lettre Orano TRICASTIN-19-020684-D3SE-PP du 30 décembre 2019
[3] Lettre Orano TRICASTIN-20-011103-D3SE-PP du 31 juillet 2020

Objet : Projets AMC2
Demande d'Autorisation de Modification de l'INB n°178
Demande de dérogation à la Décision ASN n°2015-DC-0532

Pierrelatte, le 21 OCT. 2020

Monsieur le Président,

Par courrier cité en référence [1], je vous ai transmis le dossier de demande d'autorisation de modification de l'INB n°178. Cette modification consiste en la création d'un nouvel atelier de lavage des conteneurs d'UF₆ dénommé AMC2. Le dossier transmis à l'appui de cette demande ne comprend pas le rapport de sûreté de l'INB n°178 rédigé en conformité avec la décision ASN n°2015-DC-0532, contrairement aux exigences de l'article 3 de cette décision.

Toutefois, je vous ai transmis le dossier de réexamen périodique des parcs d'entreposage des matières uranifères des INB n°93, n°178 et n°179 par courrier cité en référence [2]. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, je me suis engagé par courrier [3], à mettre à jour le rapport de sûreté de l'INB n°178 en conformité avec la décision n°2015-DC-0532 avant fin 2021, soit deux ans après la date d'envoi du dossier de réexamen précité [2] et préalablement à toute entrée de matières radioactives dans l'AMC2.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous demander, pour l'instruction du dossier de demande de modification de l'INB n°178 [1], une dérogation au titre de l'article 4 de la décision n°2015-DC-0532.

